

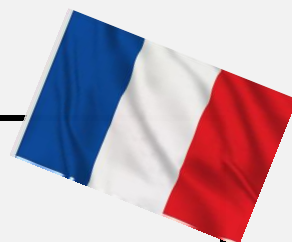


Novembre 2024 N° 70

SALANS

Infos

Cérémonie du 11 novembre 2024



La cérémonie se déroulera à Courtefontaine avec
les communes de Fraisans et Salans.
Rassemblement à 10 h 00 devant le monument



TRAVAUX SUR LA COMMUNE ...

Un bassin d'orage de 90m³

Le bassin est en phase de construction sur le site de notre système de refoulement des eaux usées de la commune, situé à proximité de l'église et du château.

Ce bassin permet de stocker le surplus d'eaux polluées lors d'évènements de fortes pluies qui arrivent par nos réseaux d'eaux usées. Ces eaux sont ensuite refoulées progressivement via une conduite, vers Fraisans, puis ultérieurement vers la station d'épuration de Ranchot.

Attention ! Ce bassin ne gère pas les inondations ou autres phénomènes hydrologiques de surface...hélas nous vivrons encore des phénomènes incontrôlables ... mais sûrement moins graves qu'ailleurs.

Les travaux de terrassement sont achevés et vont laisser la place aux travaux de maçonnerie pour couler une enceinte béton de 90m³ et un local technique.

Une fois les travaux terminés, l'ensemble du site sera recouvert ... et retrouvera son aspect initial en herbe.



Réhabilitation « Maison Chopard »

Le Conseil Municipal a décidé de rénover cette habitation de 88m² dans la perspective d'en faire un logement locatif .

L'ensemble de la maison doit être réhabilité de l'isolation extérieure jusqu'à l'aménagement intérieur, ainsi que les abords. Des entreprises locales ont été sollicitées.

Il faudra compter environ 90 000 € pour lui redonner une seconde vie.



Qui est responsable des chiens errants ?

Il paraît que la municipalité est responsable des animaux errants sur sa commune (article R 211-12 du Code rural).

Il me semble plus réaliste de dire que les propriétaires sont responsables de leurs animaux ! ... et qu'il ne revient pas aux élus de pallier leurs manquements

A force de le répéter, il nous faudra passer aux actes et appliquer la loi.

Que dit la loi : L'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2ème classe soit 150 €).

Affouages 2024-2025

Les inscriptions pour les affouages sont ouvertes

Date limite d'inscription

29 novembre 2024

Merci de fournir :

– une attestation d'assurance "responsabilité civile"
pour l'année 2025,

– un chèque d'acompte de 15 €

à l'ordre du Trésor Public

– signer le règlement disponible en mairie



Salle des fêtes

Sur le site de la commune dans « Salle des fêtes » vous trouvez tous les renseignements utiles et nécessaires pour louer cette salle.

- le descriptif complet des lieux.

- les tarifs de location, agenda des réservations à jour en temps réel

- modèle de contrat

Réservation en mairie

Fête de Noël

Jeudi 19 décembre à 18h30 à la salle des fêtes

Le comité des fêtes et la commune ont le plaisir de vous inviter à un spectacle vivant et jubilatoire.

Le cirque Ilya

Les Frères Panini

ils savent tout faire mais très mal !

Venus tout droit d'Italie les Frères Panini vous présentent un spectacle des plus explosifs.

Un spectacle vivant, visuel et dynamique où le public s'amuse.

Vous pouvez apporter gâteaux et friandises...

Le comité des fêtes s'occupera du pot de l'amitié.



Les informations

Le site de la commune est régulièrement mis à jour. En cas de problème n'hésitez pas à nous contacter.

Vous avez également la possibilité d'être informé par courriel, il suffit de donner votre adresse soit en mairie, soit aux adresses ci-dessous.

mairiesalans@gmail.com ou guillemin.annie39@orange.fr

PanneauPocket

Suivez l'actualité et les alertes de Salans avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.com

Disponible gratuitement sur

Directeur de la publication : Philippe SMAGGHE
Rédaction : Annie GUILLEMIN